

Le 22 mai 2017,

Monsieur le Président de la République,

Terrorisme et extrémismes violents, criminalité organisée et délinquance quotidienne sont les défis immenses auxquels le ministère de l'intérieur devra, une nouvelle fois, faire face au cours de ces prochaines années.

La réponse à ce besoin de sécurité croissante nécessitera une réforme de modernisation des forces de sécurité intérieure, en adéquation avec les enjeux futurs et les réalités économiques :

- Créer, à terme, un Ministère de la Sécurité Intérieure.
- Concevoir, à partir d'une logique interministérielle, le futur corps des cadres de la sécurité.

Pour ce qui la concerne, la Police Nationale devra anticiper ces évolutions inéluctables, en créant notamment un corps de managers opérationnels, hautement qualifié, aux missions et aux fonctions clairement définies.

Ce corps de demain, mobile et adaptatif, c'est le corps de commandement d'aujourd'hui.

Telle est la vision de l'Union des Officiers, qui préconise trois grandes évolutions nécessaires pour réinventer ce nouveau corps de commandement et de direction opérationnelle :

Des parcours de carrière valorisants

Mis en œuvre dans le cadre de passerelles inter ministérielles (intérieur, douanes, administration pénitentiaire, pompiers...), et préfigurant la création d'un CIGEM des cadres de catégorie A de la sécurité intérieure, ces parcours professionnels variés seront ouverts, non seulement sur l'interministériel, mais également sur l'international et sur le secteur privé.

Ces parcours seront rendus attractifs, par des missions élargies, des carrières progressives offrant des perspectives promotionnelles sur toute leur durée, et par des rémunérations correspondant à un niveau élevé de responsabilités.

Des formations innovantes

L'Union des Officiers propose que la formation initiale de ces futurs cadres opérationnels, d'un niveau de recrutement externe porté à BAC+4, soit dispensée sur des sites communs, du type académie.

Cette nouvelle scolarité conduira à l'obtention d'un diplôme universitaire spécialisé (master II) à vocation professionnelle.

Cette mutualisation permettra de réduire les coûts de fonctionnement, de favoriser le partage des savoir-faire opérationnels et techniques, mais également de faciliter la mobilité professionnelle de ces personnels entre les différentes administrations.

S'appuyant sur un nouveau référentiel métiers, une formation continue diplômante devra accompagner les agents lors des mobilités inter ministérielles.

Des certifications d'équivalence internationale seront répertoriées, dans la perspective de cadres de sécurité européens.

Une gestion des ressources humaines renouvelée

La DRH inter ministérielle mettra en action un véritable accompagnement de ces carrières, intégrant :

- Un suivi individualisé des agents en termes d'avancement et de mutation
- Une gestion prévisionnelle des flux de corps (retraites et recrutements), et des mouvements (détachements, séjours outre-mer, missions à l'étranger...).
- Un système paritaire accessible aux agents (publication préalable des postes de promotion, définition de critères de classement pérenne basés sur les parcours de carrière, les qualifications et la valeur professionnelle).

La politique de certification professionnelle de la police nationale sera développée comme outil de valorisation, d'individualisation du parcours professionnel et de mobilité.

Des dispositifs destinés à lever les freins à la mobilité seront instaurés :

- Promotion sur des postes difficiles ou dans des territoires peu attractifs.
- Accompagnement social des candidats (logement, primes, mutations conjointes des couples de fonctionnaires...).

Le protocole PPCR, signé le 11 avril 2016, était l'occasion d'avancer concrètement vers la parité entre Police et Gendarmerie, et dans le sens d'une future harmonisation des forces de sécurité intérieure.

Malgré des mesures catégorielles favorables, cet accord n'a pas satisfait les attentes fortes d'un grand nombre de nos collègues :

- Les activités et compétences restent diluées, sans identification statutaire liée aux corps et aux grades, ne permettant pas de distinguer les fonctions de « conception », « direction », « commandement » et « encadrement ».
- L'expertise des officiers de police, dans le domaine de l'investigation et du renseignement, n'a pas été abordée.

Monsieur le Président, par ailleurs, bien des réformes restent à mener au sein de l'actuel ministère de l'intérieur, mais la question des obligations procédurales liées aux exigences du droit européen et à l'influence jurisprudentielle du conseil constitutionnel, apparaît prioritaire.

Notre nouveau Ministre devra soutenir la mise en œuvre d'évolutions législatives de grande envergure visant à une vraie simplification de la procédure pénale.

Des sujets catégoriels tout aussi importants devront être traités préalablement à la clause de revoyure prévue en 2019 par le PPCR pour le corps de commandement.

Si vous le souhaitez, L'Union des Officiers se tient à votre disposition afin d'échanger sur nos propositions.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de l'expression de ma plus haute considération.

Hervé EMO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé EMO', with a long horizontal flourish extending to the right.

Secrétaire Général

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS